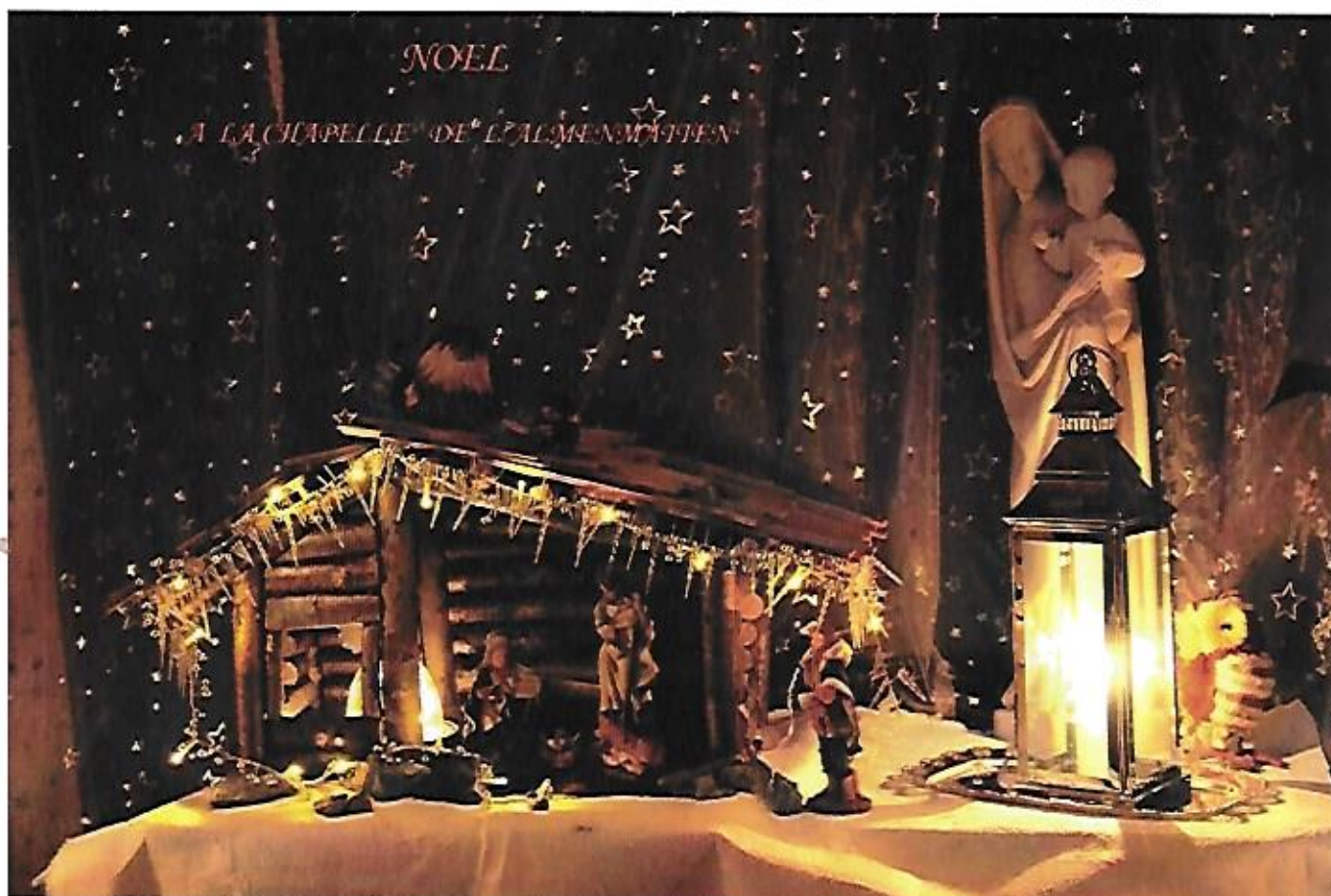




DURLINSDORF

Bulletin d'information n°02/2016 – DECEMBRE 2016



Crèche à la chapelle de l'Almenmatten ou Notre-Dame du Sacré-Cœur - Photo René Mattler

Sommaire :

1. *Le mot du maire*
2. *Délibérations du conseil municipal*
3. *Vie du village*
4. *Félicitations*
5. *Etat civil*
6. *Informations générales*
7. *Le coin historique*
8. *Lu pour vous*
9. *Echo des associations*
10. *Informations pratiques*
11. *Photos insolites*

1. Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Nous voici à la fin de l'année 2016, le froid est là, mais heureusement que la neige tarde à venir compte tenu du fait que le conseil départemental du Haut-Rhin ne veut plus déneiger, ni saler certaines routes départementales, de petites économies à nos yeux !

A chaque échelon les budgets sont réduits, au niveau communal nous devrions également être vigilants, les petites aides et subventions n'encouragent plus aux grands investissements.

Mais qu'en est-il de nos investissements communaux en 2016 :

- La rénovation du presbytère avance à grand pas ; les 3 logements sont équipés de cuisines, reste la peinture intérieure à réaliser. Ils seront prêts à être loués au courant du 1^{er} trimestre 2017.
Le caveau, réservé à la Fabrique de l'Eglise, a un problème d'infiltration d'eau et d'humidité. Dès qu'une solution adéquate sera trouvée, les finitions suivront. Le caveau pourra être opérationnel après les vacances d'été.
- Les mises en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques des rues du Temple, des Maçons et de la Cure, a été réalisées. La dépose aérienne de l'ancien réseau est en cours.
- L'enrobé des chemins ruraux est terminé. La commune a bénéficié de subventions exceptionnelles ; la baisse du pétrole a réduit de moitié le coût de l'enrobé et de ce fait a permis de doubler le linéaire initialement prévu soit une réalisation de 2 km supplémentaire.
- L'assainissement suit son cours. Les études topographiques et géotechniques ont permis de définir le tracé du réseau d'eau qui suivra à présent la rivière pour rejoindre la station de traitement. Les négociations pour les autorisations de passage sur des terrains privés débuteront sous peu. Nous espérons que l'appel d'offre pour les travaux sera lancé courant 2017.
- L'extension et la rénovation du Foyer du Grumbach est en étude auprès du cabinet d'architecte Munck à Ferrette. Pour ces travaux, nous pensons également lancer l'appel d'offre.
- Pour notre lotissement « les Noisetiers », le dossier est prêt depuis juillet 2015. Nous sommes en attente de l'arrêté préfectoral de défrichement. L'avancement des dossiers ne dépend plus de la commune mais de l'administration de l'ONF, sa complexité et sa lenteur freine l'approbation de ce projet.
- Les travaux d'accessibilité de l'église débuteront au printemps 2017 ; la porte latérale « coté homme » sera agrandie, un banc sera démonté afin de créer un passage pour handicapé en fauteuil roulant.

- Révision de la carte communale, orientation d'aménagement ; nous avons pris contact avec le bureau d'étude Topos afin d'analyser une extension de la zone constructible du village en vue de disposer d'un maximum de terrain de construction. Tôt ou tard la grande communauté de commune prendra la compétence pour l'urbanisme et nos petites communes n'auront plus leur mot à dire. On parle de « PLUI » plan local d'urbanisme intercommunal.

La communauté de commune du Jura alsacien vit ses dernières heures, elle aura vécu 20 ans. La grande ComCom d'Altkirch prendra le relais au 1^{er} janvier 2017. De nombreuses réunions et discussions sont en cours afin d'uniformiser le tout. Il faudra du temps au citoyen pour s'y retrouver entre simulation et nivellement des taxes et impôts.

Que nous réserve l'année 2017 ?

Des élections présidentielles et législatives sont au programme.

Le 1^{er} tour des présidentielles est fixé au dimanche 23 avril 2017 tandis que le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Le 1^{er} tour des législatives aura lieu le dimanche 11 juin 2017. Le second tour aura lieu le dimanche 18 juin.

Pour nous à Durlinsdorf, le recensement de la population est à nouveau d'actualité.

M SITTLER Christian, notre agent recenseur vous rendra visite entre le 19 janvier et le 18 février. Veuillez s'il vous plaît lui réserver le meilleur accueil.

Nous avons le droit d'être satisfait de l'année écoulée et c'est avec de l'optimisme et de la confiance que j'envisage notre tâche municipale pour la nouvelle année.

JOYEUX NOEL ET BONNE ANNEE 2017 A TOUS.

ALLES GUETA UN VIEL GLECK INS NEYA JAHR.

Le Maire : Christian FUTTERER

Bonne Année 2017

Le Maire

FUTTERER Christian

Les Adjoint

MEYER Laurent, GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette

Le Conseil Municipal

FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne, BRINGEL Marc, ENDERLIN Stéphane
FROEHLY J.Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH
Christian, SCHOLL Georges

La secrétaire de Mairie

CHEVAL Marielle

Les Employés Communaux

SAINTVOIRIN Françoise, MAIER Fanny, SCHMITT Patricia, ROLLET Yohann et
GARCIA Kevin



Père Noël en moto posé à l'entrée du village en venant de Moernach.

Vous souhaitez un Joyeux Noël et vous présentent les Vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

Leurs souhaits de Bonne Santé et de Prospérité vous accompagnent !

2. Délibérations du conseil municipal

Séance du 22 juillet 2016

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mme BRUETSCH Arlette, adjoints..
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne,
Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stephane, FROEHLI J.Claude, GOEPFERT Thierry,
KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges
Abs. : Mme GARCIA Christine

Dossier assainissement : étude géotechnique

Suite à l'ouverture des plis faite par la commission d'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures faite par le bureau d'études IRH, la commission informe le conseil municipal que la candidature de ALIOS INGENIERIE de Héricourt a été retenue pour un montant HT de 6'040 €.

Tarif facturation EAU

Afin de couvrir les frais d'études d'assainissement ainsi que l'achat des terrains pour la construction de la nouvelle station d'épuration le conseil municipal, après avoir passé au vote 14 POUR et 1 CONTRE, décide d'augmenter la taxe d'assainissement à 0.60 €/m³ pour la prochaine facturation de l'eau en 2016.

Contrat de travail de Mme MAIER Fanny

Mme MAIER Fanny, engagée comme agent de service au Foyer du Grumbach, bénéficie depuis le 01.09.2015 d'un contrat à durée déterminée sur une durée d'une année et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire ce contrat sur une durée supplémentaire d'une année allant donc jusqu'au 31.08.2017.

Mise en non-valeur

Suite à un courrier reçu du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse concernant une affaire de clôture d'insuffisance d'actif à l'encontre de M BOEHM René, le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur la somme de 187.83 € correspondant à la facturation de l'eau pour la période de 2007 de cette personne.

Location garage

La société de pêche ayant signalé qu'elle ne comptait plus louer le garage à partir du 01.08.2016 celui-ci devient donc vacant.

M ENDERLIN Stéphane demeurant 12 rue du Sculpteur Enderlin est intéressé pour louer celui-ci à compter du 01.09.2016 au prix de 26 €/mensuel.

Location du 2^{ème} étage du presbytère de Ferrette

Dans le cadre de l'arrivée au 01.09.2016 d'un séminariste au presbytère de Ferrette et ceci pour une durée de 2 ans, une convention fixant le loyer mensuel à 300 € a été faite. Le loyer ainsi que les frais de chauffage seront répartis au prorata du nombre d'habitants des 9 communes de la communauté de paroisses du Haut-Sundgau.

La répartition du loyer pour la commune de Durlinsdorf sera de 417 €/annuel.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention et autorise M le Maire à signer les papiers relatifs à cela.

Recensement de la population

Le recensement de la population se fera du 19.01.2017 au 18.02.2017 et pour cela le conseil municipal nomme au poste de coordonnateur communal Mme CHEVAL Marielle.

Suite à l'appel à candidature d'un agent recenseur la candidature de M SITTLER Christian a été retenue.

Séance du 9 septembre 2016

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mme BRUETSCH Arlette, adjoints.

Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne

Mrs, FROEHLY J.Claude, , PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs. : Mme Garcia Christine, Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stephane, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin

Projet de Mr VEST Francis : achat d'un terrain communal et construction d'un hangar

Le conseil municipal présent est allé sur place voir le projet de Mr Vest. Ce projet qui consiste à acquérir une bande de terrain de la partie basse de la place des fêtes appartenant à la commune.

Après avoir entendu les explications de Mr Vest, le conseil se rend en mairie est passe au vote qui donne le résultat suivant : 12 NON, 1 BLANC

Ce projet a été défavorable dû aux problèmes de nuisance par le passage des camions dans la rue des Maçons et la rue des Fleurs, problème par rapport au voisinage direct.

La commune propose cependant un autre terrain se situant en dessous de la maison forestière, terrain qui pourrait être loué avec un bail agricole sur une durée de 9 années avec la possibilité d'achat si l'affaire de Mr Vest se développe. Une location de l'ancien emplacement des déchets verts peut également être envisagée.

Approbation de l'ouverture des plis concernant la consultation d'une entreprise pour la réfection des chemins ruraux

La commission d'ouverture des plis s'est réuni le 09.09.2016. Elle présente son rapport au conseil municipal concernant l'ouverture des plis pour la recherche d'une entreprise pour la réfection des chemins ruraux.

Parmi les 6 candidatures ci-dessous, la candidature d' EUROVIA a été retenue.

| ETS TRAVAUX PUBLICS | PRIX TOTAL HT | PRIX DU M2 ENROBE POSE DANS LE VILLAGE |
|----------------------------|----------------------|---|
| COLAS | 63'909.05 € | 11.98 € |
| TP 3 F | 74'792.25 € | 14.00 € |
| ROKEMANN | 71'661.50 € | 13.00 € |
| EUROVIA | 55'697.50 € | 12.00€ |
| ROYER | 110'514.50 € | |
| PONTIGGIA | 80'448.50 € | 13.80 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce rapport.

Travaux ASD

Notre association sportive de Durlinsdorf (ASD) a fait comprendre à l'ensemble du conseil municipal que les infrastructures actuelles, club house et terrains de football, n'ont plus évoluées depuis 23 ans alors que le club est passé à plus de 250 licenciés d'origine de plusieurs villages limitrophes du Haut-Sundgau.

Afin de pouvoir accueillir dans de meilleures conditions les licenciés du club mais également les équipes et arbitres nous rendant visite et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec l'aide de l'ASD, a décidé d'investir 162'000 € pour l'agrandissement du club House et le réaménagement de deux terrains de football, ceci, avec beaucoup d'heures de bénévolat. Ce coût, après déduction des subventions, sera réparti de la façon suivante : 50 % pour l'ASD et 50 % pour la commune.

Projet école

M le Maire fait part au conseil municipal qu'une réunion s'est tenue avec les maires des communes de Courtavon, Liebsdorf, Levoncourt et Oberlarg concernant un projet de regroupement scolaire en vue de la construction d'une nouvelle école. Cette construction se ferait à la place de l'ancien foyer de Courtavon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, soulève quelques points négatifs, à savoir :

- La proximité de la rivière, avec les aléas climatiques actuels nous ne sommes pas à l'abri d'une inondation des futurs locaux
- La construction de deux ponts pour permettre la circulation des bus scolaires qui va engendrer des dépenses supplémentaires
- La démolition de l'actuel foyer, le recyclage des matériaux aura également un coût.

Etant donné que la commune de Durlinsdorf possède un terrain de 1.5 ha sur la D473 à droite en direction de Liebsdorf, libre de toute construction et qui serait mieux adapté, le conseil municipal propose de faire un courrier à ces différentes communes pour en faire la proposition.

La commune de Durlinsdorf propose de donner gracieusement 50 ares de ce terrain en vue de la construction de la nouvelle école et participerait à hauteur de 40 % au coût de la construction (coût restant à charge des communes, subventions déduites)

Séance du 28 octobre 2016

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine

Mrs, ENDERLIN Stephane, FROEHLY J.Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin,
PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs. : Mr BRINGEL Marc et Mme SCHWOB Anne

Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes de bois / année 2017

Le conseil municipal prend connaissance du programme établi par l'ONF.

Après avoir consulté les documents il a été décidé de :

- Faire les travaux des coupes à façonner, bois d'œuvre, feuillus + résineux pour des recettes nettes prévisionnelles de 18'928 € HT
- Faire les coupes en vente sur pied 563 m3 bois d'œuvre résineux pour des recettes nettes prévisionnelles de 21'160 € HT
- D'approuver l'état d'assiette 2018 c'est-à-dire le martelage de la parcelle 2a d'une surface de 14,18 ha.

Approbation de l'Etat d'assiette 2018

Le conseil municipal approuve le martelage de la parcelle 2a d'une surface de 14,18 ha.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Jura Alsacien

Le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Jura Alsacien avec les communautés d'Altkirch, du Secteur d'Illfurth, d'Ill et Gersbach et de la Vallée de Hundsbach, le président de la CCJA a proposé, de concert avec les présidents des communautés amenées à fusionner, d'harmoniser les statuts.

Il s'agit principalement de se mettre en conformité avec l'article L5214-16 du CGCT en fixant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. L'intérêt communautaire sera défini selon les compétences dans une délibération ultérieure. Le principe est celui d'une harmonisation de forme et non de suppression ou rajout de compétence.

Le Maire indique que le conseil communautaire a approuvé ces modifications statutaires par délibération du 15 septembre 2016

Ayant entendu le Maire et après avoir pris connaissance de la rédaction des statuts,

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Jura Alsacien ci-annexés.

Révision de la carte communale

Notre carte communale date de 2006, soit plus de 10 ans. La loi SRU et son évolution impose une densification des constructions, certains secteurs seraient à revoir. Après discussion le

conseil municipal donne son accord pour une modification de cette carte mais demande des explications en projetant une réunion avec le cabinet d'études TOPOS.

Mise à disposition de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme

Un courrier de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin nous informe sur les effets de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) sur les modalités de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance et suite à l'article L422-8 du code de l'urbanisme disposant que lorsque les seuils de mise à disposition mentionnés dans la loi ALUR sont dépassés en raison de la création, après le 1^{er} juillet 2015, d'un nouvel établissement de coopération intercommunale de 10 000 habitants ou plus, la mise à disposition ne peut pas prendre fin avant un délai d'un an à compter de la création de cet établissement. Rentrant dans ce cas de figure le conseil municipal décide de faire une demande de prorogation de la mise à disposition des services de l'Etat jusqu'au 31.12.2017.

Subventions

Le conseil municipal décide de verser :

- 100 € au Souvenir Français
- 150 € à CARITAS Ferrette

Réfections de l'accès à l'église et chemin du Mehleweg

Après avoir étudié le devis de EUROVIA, le conseil municipal décide :

- De refaire l'enrobé à l'accès de l'escalier de notre église pour un montant HT de 5'492 €
- De refaire la partie endommagée de Mehleweg sur 50 m pour un montant HT de 5'475 €

Séance du 8 décembre 2016

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne
Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stephane, FROEHLI J.Claude, GOEPFERT Thierry,
KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Extension de la carte communale datant de 2005

Après avoir entendu les propos de M Wisselmann Frédéric du bureau d'étude TOPOS expliquant à l'ensemble du conseil municipal les différentes possibilités d'extension de notre carte communale et après en avoir délibéré le conseil passe au vote :

1 abstention, 14 pour s'engager dans la modification de la carte communale.
Un contact sera pris auprès du SCOT pour connaître la surface à augmenter.

Taxe « Tout à l'égout »

Le conseil municipal décide de fixer une taxe unique de déversement au « Tout à l'égout » pour les nouvelles constructions à partir du 01.01.2017, d'un montant de 1'500 €.

Cette taxe donnera l'autorisation aux nouvelles constructions de raccorder les eaux usées dans le réseau d'assainissement et sera due au moment du branchement.

Elle aidera à financer l'assainissement sachant que les nouvelles constructions n'auront plus besoin d'installer une fosse septique et feront une économie substantielle.

Clôture en parcelle 2 pour la protection des sapins

Après avoir entendu les propos de M Moureaux Christian, Agent ONF, lors de notre visite en forêt, l'ensemble du conseil municipal donne son accord pour la pose d'une clôture en parcelle 2 afin de protéger le sapin des animaux (chamois) sur une surface de 1 ha pour un coût estimatif de 3600 à 4000€.

Indemnité de l'agent recenseur

M Sittler Christian est nommé agent recenseur pour la période du 19.01.2017 au 18.02.2017. L'ensemble du conseil municipal vote une indemnité de 1'100 € net pour l'accomplissement de cette tâche.

Adhésion à l'Adauhr

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- PREND ACTE de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;
- PREND ACTE du fait que le bilan de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté du 31 décembre 2016 ;
- APPROUVE le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre commune à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2017 ;
- DESIGNER comme représentant de notre commune à l'Assemblée générale de l'ADAUR, agence technique départementale, M FUTTERER Christian.
- AUTORISE le Maire ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier du conseil et de l'assistance de l'ADAUHR, le conseil municipal décide d'adhérer à cette agence et de payer la cotisation d'un montant annuel de 250€.

Déploiement de la fibre optique

La région Alsace, en association avec les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, a choisi la société ROSACE pour déployer la fibre optique à travers toute l'Alsace afin de couvrir toutes les communes en très haut débit. Cette société sera chargée de la conception, la construction, l'exploitation et de la commercialisation du réseau Très haut Débit.

M Eric LE GUEN, contrôleur des travaux sur le département 68 pour la société ROSACE, nous a informé qu'une armoire de 8 mètres de long sur 2m50 de haut contenant les nœuds de raccordement optique sera implantée à Durlinsdorf.

La commune cèdera du terrain pour cette installation.

3. Vie du village

9 décembre 2016 Fête de Noël de l'école

Organisée par le personnel enseignant et les représentants des parents d'élève, la fête de Noël des enfants scolarisés en primaire a attiré un nombreux public venu en famille assisté au spectacle. Les enfants de la maternelle ainsi que ceux du cycle 2, ont présenté des danses et des chants, le cycle 3 a interprété une saynète. Après la venue du Père Noël, la soirée s'est terminée par un repas et la vente de pâtisseries.



Les enfants de la maternelle



Les enfants du cycle 2



Les enfants du cycle 3



Les enfants des trois cycles

17 décembre 2016 Fête du 3^{ème} âge

Le 3^{ème} âge (personnes de plus de 65 ans) se compose de 89 personnes dont 45 femmes et 44 hommes. Le doyen est M. RUETSCH Roger (91 ans) et la doyenne Mme STERBOUL Marie-Jeanne (94 ans), suivie de Mme HOCH Hélène (également 94 ans)
Les nouveaux arrivants de la classe 1951 sont au nombre de 4 : Mme RUETSCH Marie-Noëlle, M GRINENBERGER Materné, LIEGARD André, MEISTER Maurice.



Samedi dernier, la municipalité a organisé le traditionnel repas du troisième âge. Le maire et son équipe ont eu le plaisir d'accueillir les aînés, ainsi que le prêtre Marc Schmitt et le séminariste JérémY. Lors de son discours, M le maire a eu une pensée particulière pour toutes les personnes disparues cette année, ainsi que pour les personnes absentes et malades qui ne peuvent plus participer à ce repas. L'association « les Joyeuses Cigognes » s'était chargée de la décoration des tables.

Après les plaisirs de la table les aînés ont partagé des souvenirs grâce aux photos anciennes de René MATTLER. Le soir, avant de reprendre le chemin du retour, chacun s'est vu remettre un cadeau.

MERCI aux animateurs de cet après-midi :

- M MATTLER René qui anime cette fête depuis 1978
- M RUETSCH André et ses blagues



Les décors de table préparés par le club des « Joyeuses Cigognes » et Mme Theiler Cathy



L'équipe en cuisine

Une partie des convives et de la municipalité



JEUNES SAPEURS-POMPIERS



**REJOINS
NOUS!!**

***A l'occasion de la journée
découverte du centre de
première intervention de
Durlinsdorf le samedi 21
janvier de 14h à 17h***

- *Découverte du matériel de lutte contre l'incendie*
- *Essai des lances sur feux réels*
- *Pour les adultes, apprendre les gestes qui sauvent*
- *Parcours sportif du sapeur-pompier*
- *Goûter offert aux participants*

***Rdv au foyer du Grumbach
Venez nombreux !!!
La survie du corps en dépend !!***

***Pour une bonne organisation des ateliers, merci de me
confirmer votre présence au 0695440731***

MOT DU CONSEIL DE FABRIQUE

Cette année, le conseil de fabrique a équipé l'église d'une nouvelle sono.



Pour les fêtes de Noël, l'église restera ouverte les 25 et 26 décembre pour ceux qui désireraient s'y recueillir et admirer la crèche par la même occasion.



**Le conseil de fabrique vous souhaite de
bonnes fêtes de fin d'année.**

Meilleurs vœux pour 2017

**Nous nous retrouverons le 5 mars 2017 pour notre
traditionnel repas carpes frites**



4. Félicitations

Médaille d'honneur du travail

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que par arrêté en date du 14 novembre 2016, le Préfet du Haut-Rhin a décerné les Médailles du travail Argent – Vermeil – Or – Grand Or à **M RUETSCH Francis**, opérateur de pesage.

La municipalité lui présente ses sincères félicitations.

Grands anniversaires

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP et du Conseil de Fabrique, ont rendu visite à **M Jean Pierre RIEGEL** qui a fêté ses 85 ans.

Née le 23 août 1931 à Durlinsdorf, il s'est marié avec Marie-Luce le 15 août 1971. De cette union sont nés 2 enfants : Marie-Pierre et Jocelyn. Il a le bonheur de chérir 3 petits-enfants Léo (16 ans), Amélie (7 ans) et Rosanne (3 ans).

Il a malheureusement eu la douleur de perdre son épouse le 20 mai 1983.

Il a travaillé durant toute sa vie active chez Thécla à Delle en tant que métrologue et il était également chargé de clientèle chez Groupama. Il était également Président du Conseil de Fabrique de 1983 à 2009 et conseiller municipal de 1983 à 1989.



M RIEGEL Jean-Pierre et sa fille Marie-Pierre

Elle a rejoint le cercle des nonagénaires

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, ont rendu visite à Mme **REINHART-MATTLER Augusta** qui a fêté ses 90 ans.

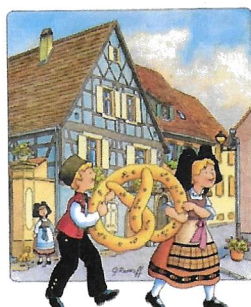
Née le 4 novembre 1926 à Durlinsdorf, elle a uni sa destinée à François-Xavier Reinhart le 3 juin 1949. De leur union sont nés 3 enfants : Marcelline, Françoise et Gabrielle. Elle a le bonheur de chérir 6 petits-enfants et 5 arrière petits-enfants. Elle a été déportée avec ses parents pendant 26 mois lors de la deuxième guerre mondiale suite à l'évasion de son frère en Suisse.



Mme REINHART Augusta et deux de ses filles : Marcelline et Françoise

Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous !

*Bon
Anniversaire*



5. Etat civil



GRANDS ANNIVERSAIRES EN 2017

18 ans

| | |
|-----------------|------------|
| BENOIT Sabrina | 18.03.1999 |
| PIFFER Joyce | 17.06.1999 |
| LIDIN Florian | 07.07.1999 |
| PERRON Kelliane | 21.07.1999 |
| WALTER Noémie | 19.09.1999 |

20 ans

| | |
|-----------------|------------|
| SCHMITT Fabrice | 13.03.1997 |
| HAFFNER Marion | 28.03.1997 |
| SCHOLL Maxime | 01.05.1997 |
| DIBAISE Anthony | 08.07.1997 |

25 ans

| | |
|---------------------|------------|
| PEREPADYA Karina | 10.03.1992 |
| BRUETSCH Anaïs | 10.04.1992 |
| KAUFFMANN Sébastien | 02.06.1992 |
| SCHIEB Myriam | 09.11.1992 |



N'oublions pas nos grands anniversaires :

70 ans

| | |
|---------------------|------------|
| MATTLER René | 12.01.1947 |
| BOETSCH Jean | 04.02.1947 |
| SCHERTZINGER Robert | 10.05.1947 |
| RUETSCH André | 19.05.1947 |
| RUCHTY Anne-Marie | 09.06.1947 |
| DANGEL Marie-Rose | 17.10.1947 |
| WALTER François | 05.12.1947 |
| MATTLER Antoine | 20.12.1947 |

75 ans

| | |
|----------------|------------|
| GROFF Hélène | 23.04.1942 |
| DANGEL Bernard | 05.07.1942 |
| GERSTER Ida | 29.12.1942 |

80 ans

| | |
|---------------------|------------|
| RUETSCH Paulette | 14.01.1937 |
| HUBLER Félix | 02.02.1937 |
| BRUETSCH Georgette | 22.04.1937 |
| WALTER Marie-Jeanne | 30.09.1937 |
| HELL Colette | 27.10.1937 |

85 ans

| | |
|-------------------|------------|
| MATTLER Pierre | 21.07.1932 |
| TSCHIEMBER Joseph | 19.12.1932 |

+ 90 ans

| | |
|--------------------|------------|
| RUETSCH Roger | 02.03.1925 |
| BLUMBERGER Josepha | 10.07.1925 |
| REINHART Augusta | 04.11.1926 |

95 ans

| | |
|-----------------------|------------|
| STERBOUL Marie-Jeanne | 29.03.1922 |
| HOCH Hélène | 11.11.1922 |

**Recevez nos meilleurs vœux de Bonheur, Santé et Réussite !
En alla a gleckliger Geburstag, bliewa gsunt un alert !
La municipalité rendra visite aux jubilaires de 80 ans, 85 ans et 95 ans.**

**NAISSANCES EN 2016**

Madame la « Cigogne » vous rappelle les naissances de l'année fin 2015/2016 :

BLIN Rose

Née le 27.12.2015
Fille de BLIN Thomas et de
MANTOANI Julie
Domiciliés 8 rue de Dannemarie

SARAR Elif

Né le 27.03.2016
Fils de SARAR Suleyman et de
YUCESOY Ayse
Domiciliés 18 rue des Boulangers

FREY Léa

Née le 23.05.2016
Fille de FREY Sébastien et de
NEYER Sabine

GARCIA Milla

Née le 05.07.2016
Fille de GARCIA Kévin et de
MILLOT Delphine

Domiciliés 23 rue de la Chapelle

VOLTZENLOGEL Margaux

Née le 11.10.2016

Fille de VOLTZENLOGEL Olivier et de
SCHULLER Christine

Domiciliés 17 rue de Porrentruy

Domiciliés 1 rue de Dannemarie

ORTEGA Mathis

Né le 31.10.2016

Fils de ORTEGA Anthony et de
LIEGARD Pascale

Domiciliés 11 rue du Wasen

Nos sincères félicitations aux parents et meilleurs vœux aux bébés.



DECES EN 2016

Le 12.04.2016 à URBINO
LUTZ Edmond, 91 ans

Le 17.04.2016 à Altkirch
SCHIEB William, 51 ans

Le 23.10.2016 à Mulhouse
PAYA Jean-Claude, 74 ans

Le 04.11.2016 à Steinsoultz
MATTLER Arnaud, 29 ans

Nos sincères condoléances aux familles éprouvées par ces deuils.



Arrivés dans la commune en 2016



Famille HOUCHE Pascal, 4 rue des Maçons
MEINHARDT Anthony, 18 rue du Moulin
EIGENMANN-HUMBER Valérie, 15 rue du Sculpteur Enderlin
HUSSON Cathy/GILLET Julien, 7 rue de Porrentruy
METZGER Caroline/BULACH Thomas, 16 rue des Boulangers
GEORGES Mikaël, 7 rue de Porrentruy
HEISCH Jacky, 4 rue du Temple
KUENY Vanessa/SOCRATE Adryan, 4 rue de Dannemarie
NARTZ Brigitte, 1 rue des Tilleuls
Famille BAILLY Denis, 20a rue de Porrentruy
METZGER Vincent/PHILIPP Anaïs, 5 rue des Bergers
REINHART Loïc/FROEHLI Priscilla, 17 rue du Wasen
JOUSSELIN Stéphanie, 8 rue du Moulin

Départs de la commune en 2016



CHRIST-REINHART Sandra, 4 rue de Dannemarie
GENSBITTEL Mireille, 17 rue des Maçons
MARTI Julie, 25 rue de la Chapelle
LITZLER Catherine, 5 rue du Sculpteur Enderlin
VRAZIC Caroline, 5 rue du Sculpteur Enderlin
KOHLEK Kévin, 4 rue de Dannemarie

Déclarations de travaux 2016



| | |
|---------------------|---|
| BENOIT Jean-Luc | Rénovation toiture + extension |
| HARTMANN Franck | Couverture d'une terrasse existante |
| METZGER Vincent | Pose d'un contenair maritime |
| MEISTER Maurice | Restauration de la charpente, modification des balcons, création de 3 lucarnes et d'un escalier extérieur |
| KLINGELFUSS Stephan | Réalisation d'un cabanon de jardin au bord de l'étang |
| WALTER Guy | Fermeture partielle d'une pergola |
| MAURIN Daniel | Installation de 8 panneaux photovoltaïque |
| METZGER Philippe | Division foncière |

Permis de construire 2016



DANGEL François Installation d'un double garage

6. Informations générales

Les rapports de voisinage

➤ *Les droits des voisins en matière de permis de construire*

Les tiers sont les premiers intéressés par une demande de permis de construire déposée par un de leurs voisins. C'est ainsi que les demandes de permis de construire font l'objet d'une publicité à la mairie. Tout intéressé peut consulter les dossiers annexés à la demande de permis de construire et comportant le maximum de renseignements (identité du demandeur, nature des travaux envisagés..)

Le permis de construire, quand il est accordé fait l'objet lui aussi d'une publicité en mairie et sur le terrain. Il en est de même pour toutes les décisions individuelles d'urbanisme comme le permis de démolir, autorisation de lotir...

Cet affichage est extrêmement important car c'est lui qui fait courir le délai de recours de deux mois des voisins. Les voisins sont ainsi parfaitement informés par l'affichage en Mairie et sur le terrain pendant au moins deux mois.

Ils pourront contester le permis de construire s'ils estiment que celui-ci est illégal, en provoquant un contrôle de l'autorisation de construction par le Préfet. En cas de résultat négatif des recours administratifs, ils peuvent effectuer un recours contentieux devant le tribunal Administratif en annulation du permis. Dans l'attente d'une décision, les travaux peuvent être bloqués.

Mais attention au retour de manivelle si votre intervention n'est pas juridiquement fondée !

Si le permis fait l'objet d'une décision de retrait ou d'annulation, les travaux devront être interrompus et la démolition des constructions pourra être demandée devant les tribunaux. A noter que les tribunaux hésitent en règle générale à ordonner cette démolition et préfèrent octroyer des dommages et intérêts aux voisins.

Devenez apiculteur avec l'aide du Syndicat des apiculteurs du Jura Alsacien

Cette association, fondée en 1876, grâce à son rucher école de Sondersdorf et ses membres qui ont une longue expérience de l'apiculture vous donnera la formation théorique et pratique de base pour vous lancer dans la culture des abeilles (voir horaires ci-après).

En plus des cours ils vous aideront à peupler votre première ruche avec une colonie issue de leur élevage de reines.

Si vous n'avez pas d'emplacement où mettre votre ruche ils mettent des emplacements à disposition sur le terrain du rucher école.

De même pour l'extraction de votre miel ils peuvent vous prêter le matériel nécessaire. Le but de ces formations est d'une part de recruter de nouveaux apiculteurs, d'autre part de retrouver une densité d'abeilles suffisante pour permettre la pollinisation des arbres de nos beaux vergers.

COURS D'APICULTURE ANNEE 2017

Horaires

- Les cours théoriques ont lieu le lundi soir de 19h30 à 22h à partir du 3 avril 2017 au rucher école situé rue des marronniers à Sondersdorf. (voir plan d'accès)

- Cours pratiques: samedi après midi à partir du 22 avril suivant météo.

Frais de participation:

- Pour les auditeurs non membres du syndicat les frais de participation aux cours sont de 60 € avec fourniture du livre *ABEILLES tout savoir sur l'apiculture* (180 pages)

En cas d'adhésion à la suite des cours le syndicat offre une ristourne de 25 € sur la cotisation 2017.

- Pour les membres du syndicat les cours sont gratuits seul le fascicule est facturé 20€.

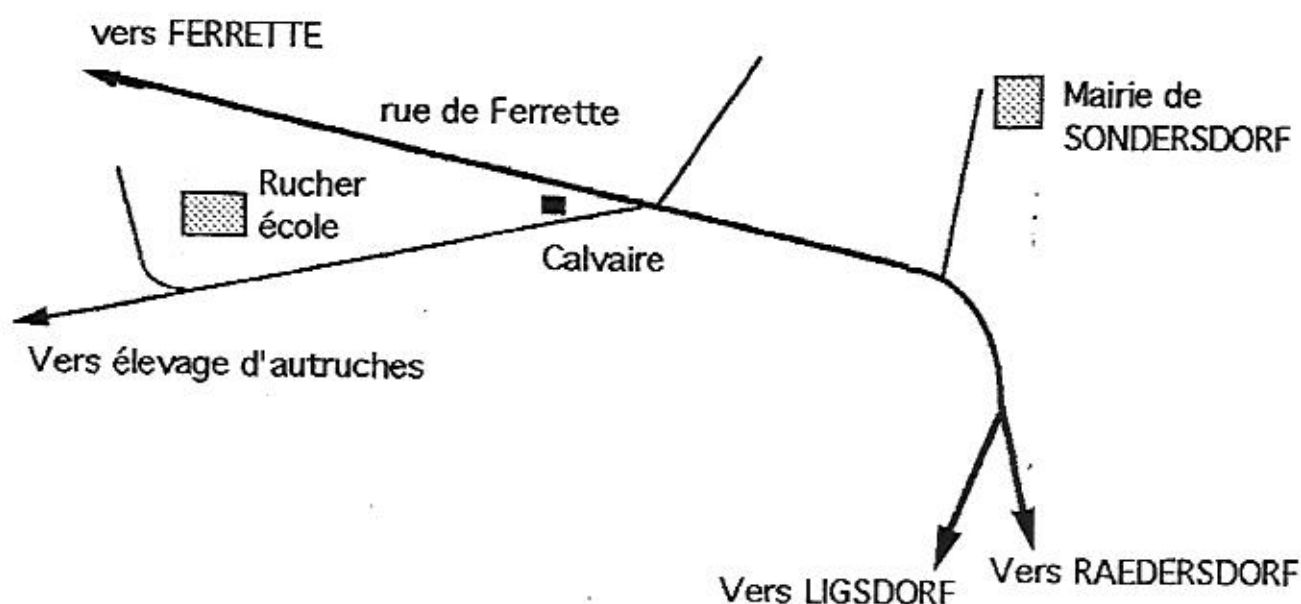
Inscriptions :

Pour confirmer votre participation ou obtenir des renseignements veuillez retourner le talon ci joint avec votre chèque à notre secrétaire :

Francis MEDUS 13 rue de Ferrette 68480 LIGSDORF Tél.0389404638

avant le 3 avril 2017.

francis.medus@wanadoo.fr



Je désire m'inscrire aux cours d'apiculture 2017 (cocher les lignes vous concernant)

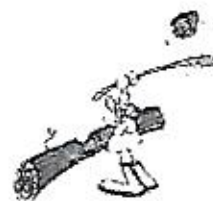
Je désire devenir membre du Syndicat des Apiculteurs du Jura Alsacien (cotisation 45€)

NOM: Prénom:
Adresse: Tél. Email
Code postal: Localité:

Date : Signature :

à envoyer à : Francis MEDUS 13 rue de Ferrette 68480 LIGSDORF

**VOUS FAITES DU BOIS DE CHAUFFAGE EN FORET,
PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLE DES AUTRES**



De nombreux accidents surviennent chaque année lors de ces travaux. Les plus fréquents sont :

- Les chutes de branches ou d'arbres,
- Les coupures avec la tronçonneuse,
- Les chutes lors de la marche en terrain difficile,
- Les retournements ou cabrage de tracteur.

Afin de diminuer le nombre et la gravité de ces accidents, nous vous conseillons de respecter les mesures de prévention suivantes :

- ☛ Ne surestimez pas vos compétences pour l'utilisation de la tronçonneuse,
- ☛ Ayez du matériel en bon état : structure de protection contre le retournement pour les tracteurs, dispositifs de sécurité en état de fonctionnement pour les tronçonneuses (frein de chaîne, double gâchette, chaîne anti-rebond correctement affûtée, ...), coins et merlins ébarbés, tourne bille. Ne dépassez pas la charge admissible sur votre remorque.
- ☛ Portez les équipements de protection individuelle adaptés : casque forestier, pantalon anti-coupure, chaussures ou bottes de sécurité, gants,
- ☛ Ne partez jamais seul sur un chantier. Dans tous les cas informez votre entourage du lieu précis de travail et de l'heure à laquelle vous arrêtez le travail. Préférez le travail en équipe.
- ☛ Munissez vous d'une trousse de 1^o urgence et d'un téléphone portable. Repérez un site de bonne émission pour votre téléphone portable avant de commencer le travail.
- ☛ Laissez la voie d'accès au chantier libre et gardez votre véhicule dans le sens du départ.

En cas d'accident

| | |
|------------------|-----|
| Pompier | 18 |
| SAMU | 15 |
| Depuis un mobile | 112 |

Le message d'appel devra préciser :

- ☛ le lieu exact de l'accident
- ☛ la nature de l'accident et des blessures,
- ☛ toute situation particulière.

Les conditions météorologiques défavorables (vent fort, pluie, neige, verglas,..) augmentent les risques d'accident. N'hésitez pas à interrompre votre travail.



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites
vérifier et
entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez
dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Respectez
le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson



www.prevention-maison.fr



7. Le coin historique

Durlinsdorf : église

Ungerer 1924



L'entreprise Ungerer, héritière de Jean-Baptiste Schwilgué, a installé cette horloge en 1924 dans l'église de Durlinsdorf. Il s'agit de l'horloge numéro 4787, comme en atteste la plaque fixée à l'armoire.

L'horloge se compose de trois rouages. Le rouage central est le rouage de mouvement et sa fonction est d'entretenir le pendule, de transmettre l'heure aux cadrans extérieurs et de déclencher le rouage de sonnerie des quarts tous les quarts d'heures, ainsi que la répétition

des heures. Le pendule, d'une longueur de 1 m, effectue une demi-oscillation en 1 s et permet à la roue d'échappement de faire un tour en une minute. Ce rouage comporte aussi un « remontoir d'égalité », afin d'atteindre une plus grande régularité. Ce remontoir était déclenché à chaque minute et les aiguilles extérieures avançaient donc à chaque minute seulement.

À droite de ce rouage se trouve le rouage de sonnerie des quarts, déclenché à chaque quart d'heure. Les quarts étaient sonnés à doubles coups. Après le quatrième quart, ce rouage déclenchait le rouage de sonnerie des heures, situé à gauche du rouage de mouvement. Une ou deux minutes plus tard, le rouage de mouvement déclenchait une seconde fois le rouage de sonnerie des heures pour la répétition des heures. Un mécanisme d'embrayage permettait de sonner la répétition des heures, sur une autre cloche que les heures.



L'horloge est équipée d'un système de remontage automatique, mais il n'est pas sûr que ce système ait existé depuis le début. Initialement, l'horloge devait sans doute être remontée à la main, et ce chaque jour. Le remontage automatique a été réalisé par l'entreprise Ungerer, probablement vers 1950. Sous chaque rouage de sonnerie se trouvent des treuils actionnés par des moteurs, et ces moteurs étaient déclenchés toutes les six heures, comme cela est habituellement le cas dans les motorisations

d'Ungerer. Lorsque le remontage automatique était déclenché, les poids étaient remontés jusqu'à ce qu'ils rencontrent d'autres interrupteurs.

Le rouage de mouvement était entretenu par un poids fixé à une chaîne sans fin. À chaque quart d'heure, la sonnerie des quarts faisait remonter ce poids grâce

à la chaîne liant les deux rouages.

Cette horloge n'est plus en service. Elle est complète, si ce n'est qu'il manque le mécanisme qui déclenchait le remontage automatique.

Extrait « Les horloges d'édifice du Haut-Rhin, D. Roegel – 2015)

8. Lu pour vous

Journal L'Alsace – 4 novembre 2016

Dylan BETSCH : un champion de France à Durlinsdorf



Trois membres du club de tir de Durlinsdorf ont été médaillés

Le club de tir de Durlinsdorf a honoré plusieurs de ses membres à l'occasion de sa dernière assemblée générale.

Ainsi Dylan Betsch est devenu champion de France minimes de tir à la carabine 50 mètres de la FSCF lors de la compétition du 18 septembre dernier à Châlons-en-Champagne.

Se sont également distinguées Monique Ueberschlag, 2^{ème} chez les vétérans dames en carabine 10 mètres et Denis Fellman, 2^{ème} chez les vétérans en carabine 10 mètres et 3^{ème} en carabine 50 mètre couché.

Francis Ruetsch, vice-président du club, a remis les médailles aux champions avec grande fierté.

Le président des tireurs de Durlinsdorf, Denis Fellmann s'est dit fier d'avoir un jeune champion de France dans son club et très heureux de voir que le club local renoue avec de très bons résultats.

Lors de la soirée, les membres du club qui s'investissent bénévolement lors des différentes manifestations (sanglier à la broche, tir pour tous et ball-trap) ont également reçu une délicate attention.

9. Echo des associations



Mot du club « les Joyeuses cigognes »

Cette année encore a été riche en événements pour notre club, et pour terminer l'année en beauté, les élèves de Durlinsdorf accompagnés de leurs instituteurs sont venus animer notre après-midi du 1 décembre.



Le club les joyeuses cigognes vous souhaite une excellente année 2017, qu'elle vous apporte joie, bonheur, prospérité et qu'elle permette la réalisation de tous vos désirs.



FASCHT EM WASEN 2016



Pâques



Le feu de la Saint-Jean



Les moissons



14 juillet



La crèche



Le char de la Mère Noël



SOS Noël

L'association Fascht em wasen vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

DURLINSDORF

23^{ème} LOTO

ORGANISE PAR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

LE 21 JANVIER 2017 A 20 HEURES

A la salle polyvalente de MOERNACH

LOTS :
- WEEK END DETENTE
- PANIERS GARNIS
- BONS D'ACHAT

PRIX DU CARTON : 5 EUROS

LES 5 CARTONS : 20 EUROS



Western Evasion

25 rue du Wasen

- DURLINSDORF -

03-89-40-89-85

Résultats :

1^{ère} place au championnat d'Alsace de Cattle-Penning : M DI BIASE JOEY

1^{ère} place de Ranch Sorting Suisse : M DOLLFUS Jean-Claude

Prochain rendez-vous :

24 et 25 juin 2017 : manche de qualification de tri de bétail

10. Informations pratiques

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

C'est un homme de bon sens, de dialogue, d'analyse. Sa mission consiste à favoriser le règlement amiable de personnes physiques ou morales. Il est neutre et reste entre les parties. Son intervention est bénévole. Il est assermenté et présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Il est nommé par le président de la cour d'appel et attaché à un tribunal d'instance.

Il n'impose pas de décision ne prononce pas de jugement et n'exerce aucune contrainte sur personne. Ce n'est pas un avocat, il ne donne pas de consultations juridiques. Il ne traite pas les litiges avec l'administration, ni les problèmes de divorce, de pensions alimentaires. Il intervient dans tous les différends portant sur des droits qui ne sont pas d'ordre public.

Le plus souvent ce sont des petits litiges de la vie quotidienne :

- rapports entre copropriétaires,
- rapports entre bailleurs et locataires (recouvrement de loyers ou de dépôt de garantie)
- problème de copropriété
- querelles de famille
- conflits dans les relations de voisinage (nuisances sonores, barbecues, problème de mitoyenneté, servitudes, bornage, hauteur et distances des arbres ou des haies)
- désaccord opposant un consommateur à un professionnel (contestation d'une facture, mauvaise exécution d'un contrat, vente de véhicules avec vices cachés, dommages ou malfaçons, etc,...)

Il intervient aussi bien en amont du litige que lorsque celui-ci est déjà porté devant le tribunal mais toujours avec l'accord des deux parties. Il peut intervenir en cours d'instance sur délégation du juge si les parties l'acceptent, ou à l'audience même, à laquelle il assiste dans la plupart des tribunaux, sur décision du juge.

Le conciliateur de justice tient des permanences et reçoit le plus souvent à la mairie ou dans un autre lieu communal, dans les maisons de la Justice et du Droit, ou au Tribunal d'Instance. Le rencontrer ne présente aucune difficulté : écrivez-lui, téléphonez-lui pour prendre rendez-vous, ou présentez-vous directement à l'une de ses permanences.

Mais vous devez vous adresser au conciliateur du canton où vous résidez.

| VILLE | CONCILIATEUR | ZONE DE COMPETENCE | PERMANENCES |
|-----------|--------------|------------------------------|---|
| Hirsingue | FREY Thierry | Cantons Hirsingue / Ferrette | 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi du mois 8h30 à 11h30 Mairie 1 place de la Mairie Tél : 03 89 40 50 13 |

Si vous vous présentez chez le conciliateur à votre initiative, celui-ci vous indiquera si l'affaire que vous lui exposez est susceptible de se dénouer par voie de conciliation. Il examinera également avec vous, si son intervention est souhaitable et ne risque pas de créer une tension supplémentaire entre vous et la personne qui vous pose problème. Il pourra également vous donner quelques conseils pour renouer le dialogue avec votre adversaire et trouver un compromis qui respectera les intérêts de chacun.

Si les conditions sont favorables à la conciliation, ce qui se passe dans la majorité des cas, il invitera votre adversaire à se présenter devant lui avec vous. Ce dernier reste libre de ne pas répondre à la convocation et de ne pas accepter la procédure de conciliation.

S'il le pense utile, le conciliateur pourra rencontrer votre adversaire seul, recueillir toutes les informations qui lui semblent utiles en se rendant sur les lieux de l'affaire ou en procédant à l'audition de certaines personnes avec leur accord.

Crémation des sapins vendredi 13 janvier 2017

La collecte de sapins de Noël sera organisée par la commune vendredi matin. Vous pouvez les déposer au bord du trottoir. La crémation de sapins aura lieu à partir de 18h30 près du grand sapin **place du Wasen**.
Buvette, vin chaud et petite restauration sur place.

Mairie

Durant les fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du **vendredi 23 décembre 2016** au **lundi 2 janvier 2017**.

En cas d'urgence vous pouvez vous adresser à Monsieur le maire au 03-89-40-84-45.

Site des déchets verts

Les **samedis 24 et 31 décembre 2016**, le site des déchets verts sera fermé.

Prochaine ouverture **samedi 7 janvier 2017** aux heures habituelles.

Vente de brioches

La solidarité et la générosité ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de « Brioches » au profit des personnes handicapées mentales de l'A.P.E.I. de Hirsingue.

L'édition 2016 a permis de récolter dans notre commune un montant de **760 €**, pour la vente de 150 brioches. Les dons de cette opération « Brioches », permettent d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans les structures spécialisées.

Les concitoyens et les vendeurs bénévoles sont remerciés pour leur générosité et leur solidarité.



DURLINSDORF

LE BUT PRINCIPAL DE LA JOURNEE :

Mobiliser les habitants dans un élan de civisme, autour d'un même projet d'amélioration de notre cadre de vie, **favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, anciens et nouveaux, permettant à chacun de faire connaissance.**

COMMENT SE DERoule LA JOURNEE :

Suite aux inscriptions, et aux idées proposées par les habitants, des groupes de travail seront formés afin d'intervenir sur les différents chantiers. Un lieu de rendez-vous vous sera fixé, et une petite liste de matériel dont vous pourrez vous munir vous sera suggérée. Une collation sera offerte à tous les participants (entrée - plat chaud + dessert) afin de réunir tout le monde dans une ambiance très conviviale. Pour les personnes ne se sentant pas l'âme de bricoleur, un exemple de participation à cette journée peut être l'aide à l'organisation des repas ou la confection de desserts (idée également pour les personnes ne pouvant être disponibles ce jour-là mais voulant apporter un soutien à la démarche)

COMMENT S'INSCRIRE :

De plus amples informations et un formulaire d'inscription vous parviendront courant avril.

EXEMPLES de compétences proposées par les habitants :

Peinture, espaces verts, fleurissement, travail du bois travail en forêt, papier peint, décoration, carrelage, électricité, confection de salades ou desserts, aide organisation des repas ... **nous sommes ouverts à toutes vos idées**



RECENSEMENT


de la population



LE RECENSEMENT PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires, notamment un code d'accès et un mot de passe.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton :

- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Notre agent recenseur M SITTLER Christian habitant rue des Maçons, vous rendra visite.



Le saviez vous ?

Le chemin Saint-Jacques de Compostelle passe à Durlinsdorf.

La preuve : on retrouve le signe distinctif « une coquille stylisée couleur jaune sur fond bleu » sur un arbre dans la forêt du Tal et sur un poteau de l'éclairage public dans la rue de la chapelle près de la maison de M Ruchty Eugène.

Le chemin alsacien assure la continuité entre l'Europe du Nord et de l'Est et la Porte de Bourgogne qui permet de rejoindre les voies du Puy et du Vézelay.

L'Alsace est parcourue depuis des siècles par des pèlerins en route pour le tombeau de l'Apôtre. Deux itinéraires principaux s'offraient à eux : l'un suivait le cours du Rhin, l'autre empruntait l'ancienne voie romaine du Piémont des Vosges.

L'association a fait baliser l'itinéraire reliant Wissembourg à Belfort, ainsi que les itinéraires d'acheminement en provenance d'Allemagne, par la Fédération du Club Vosgien avec le soutien financier de la Région Alsace. Le chemin est balisé par une coquille stylisée de couleur jaune à fond bleu.

Comment le coquillage est-il devenu l'emblème de St-Jacques ?

Une légende raconte qu'à l'endroit même en Galice où accosta le navire transportant les restes de l'Apôtre, un chevalier s'était noyé. On le cru mort mais il reparut. Après son long séjour sous les eaux il était tout couvert de coquilles St-Jacques.

(Extrait du Haut-Rhin magazine N° 34 « Tous les chemins mènent à Compostelle »)



Rue de la chapelle – Poteau de l'éclairage public près de la maison de M RUCHTY

11. Photos insolites



Nouvelle façon de faire travailler les villageois : avec le boulet aux pieds !



Rue de Porrenruy – Famille Bauer

Merci à tous les villageois qui s'impliquent dans la décoration de leurs maisons en cette période de fêtes !